

GROUPE	49	FONGICIDE
---------------	-----------	------------------

Fongicide ORONDIS^{MC}

**SUSPENSION
DISPERSION HUILEUSE**

USAGE COMMERCIAL

POUR UTILISATION SUR LES LÉGUMES-BULBES, LES LÉGUMES-FEUILLES DE GENRE BRASSICA, LES CUCURBITACÉES, LES CONCOMBRES DE SERRE, LES TOMATES (DE GRANDE CULTURE ET DE SERRE), LES POIVRONS (DE GRANDE CULTURE ET DE SERRE), LES AUBERGINES, LES LÉGUMES-FEUILLES, LE GINSENG, LE TABAC, LES POIS VERTS, LES ASPERGES, LA LAITUE ASPERGE, LE FENOUIL DE FLORENCE (FEUILLES FRAÎCHES ET TIGE), LE CHOU-RAVE, LES FIGUES DE BARBARIE, LES CULTURES DU SOUS-GROUPE 4-13B (LÉGUMES-FEUILLES DU GENRE *BRASSICA*), LE BASILIC (DE CHAMP ET DE SERRE), LES CULTURES DU SOUS-GROUPE 13-07A (MÛRES ET FRAMBOISES) ET LES POMMES DE TERRE

GARANTIE :

Oxathiapiprolin 100 g/L

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

**AVERTISSEMENT – IRRITANT POUR LA PEAU
SENSIBILISANT POTENTIAL DE LA PEAU**

N^o D'HOMOLOGATION : **32103**
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET: 0,5 L à 1 500 LITRES

Syngenta Canada inc.
140 Research Lane, Research Park
Guelph, Ontario
N1G 4Z3
Téléphone : 1-877-964-3682

Label

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

EN CAS D'INGESTION : appeler un centre antipoison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Administrer un traitement symptomatique.

PRÉCAUTIONS

- **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
- Cause une irritation cutanée. ÉVITER tout contact avec la peau.
- Sensibilisant potentiel de la peau.
- Pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations, les travailleurs doivent porter une combinaison par-dessus d'une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes, des chaussures résistant aux produits chimiques et des gants résistant aux produits chimiques.
- Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage et l'entretien de l'équipement de protection individuelle (EPI). Si aucune directive n'est donnée pour les articles lavables, utiliser de l'eau chaude et un détergent. Laver et ranger l'EPI séparément des autres

vêtements de la maisonnée.

- Les utilisateurs doivent se laver les mains avant de manger, de boire, de prendre de la gomme à mâcher, d'utiliser des produits du tabac ou d'aller aux toilettes. Enlever immédiatement tout vêtement imbibé d'un pesticide. Se laver à fond, puis mettre des vêtements propres.
- Ne pas entrer ni permettre à des travailleurs d'entrer dans les zones traitées dans les douze heures suivant le traitement
- N'appliquer que lorsque le risque de dérive vers des zones d'habitation ou d'activité humaine, comme des maisons, des chalets, des écoles et des zones récréatives, est minimale. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, du risque d'inversion de température, de l'équipement d'application et des réglages du pulvérisateur.
- Ne pas appliquer ce produit à l'aide de matériel de nébulisation (portatif ou automatisé) ou à l'aide d'atomiseurs portatifs ou d'équipement portatif à jet porté

PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES

- Ce produit contient une matière active et des distillats de pétrole aromatiques qui sont TOXIQUES pour les organismes aquatiques. Observer les zones tampons indiquées dans la section MODE D'EMPLOI.
- Pour réduire le ruissellement des zones traitées vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer dans des zones affichant une pente de modérée à forte ou, encore, des sols compactés ou constitués d'argile.
- Éviter d'appliquer ce produit si de fortes pluies sont prévues.
- La contamination des zones aquatiques par les eaux de ruissellement peut être réduite par l'inclusion d'une bande de végétation entre la zone traitée et le bord du plan d'eau.
- Puisque ce produit n'est pas homologué pour la suppression des organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser à cette fin.
- **NE PAS** contaminer les sources d'approvisionnement en eau d'irrigation ou en eau potable ni les habitats aquatiques au moment du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.
- Peut-être toxique pour certaines insectes utiles lorsqu'appliquer à un taux de plus de 2 L/ha (200 g m.a. /ha) par saison. Contenir le plus possible la dérive de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs chez les insectes utiles dans les habitats à proximité du site de traitement, par exemple les haies et les terres boisées.
- L'oxathiapiproline est persistant et peut subsister sur le terrain. Il est recommandé d'éviter l'utilisation de tout produit contenant de l'oxathiapiproline dans les sites traités avec cette substance au cours de la saison précédente.
- Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée dans d'autres pays et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables dans ces pays, communiquez avec Syngenta Canada, Inc., au 1-87-SYNGENTA/1-877-964-3682.

ENTREPOSAGE

Entreposer le produit dans son contenant d'origine uniquement, à l'écart des autres pesticides, des engrais et des aliments de consommation humaine ou animale. Ne pas utiliser ni entreposer dans la maison ou à proximité de celle-ci. Garder le contenant fermé. Pour éviter toute contamination, entreposer ce produit à l'écart des aliments de consommation humaine ou animale.

ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. Communiquer avec le fabricant et l'organisme de réglementation provincial en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des lieux d'un déversement.

ÉLIMINATION DU CONTENANT :

Contenants retournables :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenants à remplissages multiples :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas réutiliser ce contenant à d'autres fins.

Contenants recyclables :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)***

GROUPE	49	FONGICIDE
---------------	-----------	------------------

Fongicide ORONDIS^{MC}

**SUSPENSION
DISPERSION HUILEUSE**

USAGE COMMERCIAL

POUR UTILISATION SUR LES LÉGUMES-BULBES, LES LÉGUMES-FEUILLES DE GENRE BRASSICA, LES CUCURBITACÉES, LES CONCOMBRES DE SERRE, LES TOMATES (DE GRANDE CULTURE ET DE SERRE), LES POIVRONS (DE GRANDE CULTURE ET DE SERRE), LES AUBERGINES, LES LÉGUMES-FEUILLES, LE GINSENG, LE TABAC, LES POIS SUCCULENTVERTS, LES ASPERGES, LA LAITUE ASPERGE, LE FENOUIL DE FLORENCE (FEUILLES FRAÎCHES ET TIGE), LE CHOU-RAVE, LES FIGUES DE BARBARIE, LES CULTURES DU SOUS-GROUPE 4-13B (LÉGUMES-FEUILLES DU GENRE *BRASSICA*), LE BASILIC (DE CHAMP ET DE SERRE), LES CULTURES DU SOUS-GROUPE 13-07A (MÛRES ET FRAMBOISES), ET LES POMMES DE TERRE

GARANTIE : :

Oxathiapiprolin 100 g/L

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

**AVERTISSEMENT – IRRITANT POUR LA PEAU
SENSIBILISANT POTENTIAL DE LA PEAU**

N^o D'HOMOLOGATION : **32103**

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Syngenta Canada inc.

140 Research Lane, Research Park
Guelph, Ontario
N1G 4Z3
Téléphone : 1-877-964-3682

Pamphlet

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

EN CAS D'INGESTION : appeler un centre antipoison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Administrer un traitement symptomatique.

PRÉCAUTIONS

- **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
- Cause une irritation cutanée. ÉVITER tout contact avec la peau.
- Sensibilisant potentiel de la peau.
- Pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations, les travailleurs doivent porter une combinaison par-dessus d'une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes, des chaussures résistant aux produits chimiques et des gants résistant aux produits chimiques.
- Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage et l'entretien de l'équipement de protection individuelle (EPI). Si aucune directive n'est donnée pour les articles lavables, utiliser de l'eau chaude et un détergent. Laver et ranger l'EPI séparément des autres

vêtements de la maisonnée.

- Les utilisateurs doivent se laver les mains avant de manger, de boire, de prendre de la gomme à mâcher, d'utiliser des produits du tabac ou d'aller aux toilettes. Enlever immédiatement tout vêtement imbibé d'un pesticide. Se laver à fond, puis mettre des vêtements propres.
- Ne pas entrer ni permettre à des travailleurs d'entrer dans les zones traitées dans les douze heures suivant le traitement
- N'appliquer que lorsque le risque de dérive vers des zones d'habitation ou d'activité humaine, comme des maisons, des chalets, des écoles et des zones récréatives, est minimale. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, du risque d'inversion de température, de l'équipement d'application et des réglages du pulvérisateur.
- Ne pas appliquer ce produit à l'aide de matériel de nébulisation (portatif ou automatisé) ou à l'aide d'atomiseurs portatifs ou d'équipement portatif à jet porté

PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES

- Ce produit contient une matière active et des distillats de pétrole aromatiques qui sont TOXIQUES pour les organismes aquatiques. Observer les zones tampons indiquées dans la section MODE D'EMPLOI.
- Pour réduire le ruissellement des zones traitées vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer dans des zones affichant une pente de modérée à forte ou, encore, des sols compactés ou constitués d'argile.
- Éviter d'appliquer ce produit si de fortes pluies sont prévues.
- La contamination des zones aquatiques par les eaux de ruissellement peut être réduite par l'inclusion d'une bande de végétation entre la zone traitée et le bord du plan d'eau.
- Puisque ce produit n'est pas homologué pour la suppression des organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser à cette fin.
- **NE PAS** contaminer les sources d'approvisionnement en eau d'irrigation ou en eau potable ni les habitats aquatiques au moment du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.
- Peut-être toxique pour certaines insectes utiles lorsqu'appliquer à un taux de plus de 2 L/ha (200 g m.a. /ha) par saison. Contenir le plus possible la dérive de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs chez les insectes utiles dans les habitats à proximité du site de traitement, par exemple les haies et les terres boisées.
- L'oxathiapiproline est persistant et peut subsister sur le terrain. Il est recommandé d'éviter l'utilisation de tout produit contenant de l'oxathiapiproline dans les sites traités avec cette substance au cours de la saison précédente.
- Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée dans d'autres pays et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables de ces pays, communiquez avec Syngenta Canada, Inc., au 1-87-SYNGENTA/1-877-964-3682.

ENTREPOSAGE

Entreposer le produit dans son contenant d'origine uniquement, à l'écart des autres pesticides, des engrais et des aliments de consommation humaine ou animale. Ne pas utiliser ni entreposer dans la maison ou à proximité de celle-ci. Garder le contenant fermé. Pour éviter toute contamination, entreposer ce produit à l'écart des aliments de consommation humaine ou animale.

ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. Communiquer avec le fabricant et l'organisme de réglementation provincial en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des lieux d'un déversement.

ÉLIMINATION DU CONTENANT :

Contenants retournables :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenants à remplissages multiples :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas réutiliser ce contenant à d'autres fins.

Contenants recyclables :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Le fongicide ORONDIS^{MC}, qui agit contre les maladies causées par les oomycètes énumérées sur la présente étiquette, a un effet préventif et antisporulant. Le fongicide ORONDIS, qui est systémique et pénétrant, circule de façon systématique dans le xylème. Le fongicide ORONDIS doit être appliqué dans le cadre d'un programme de pulvérisation préventive régulier, en rotation avec d'autres fongicides. Voir le mode d'emploi qui suit pour connaître les recommandations propres à certaines cultures et maladies.

La combinaison de diverses méthodes d'application (traitement foliaire et de sol) pour protéger une culture pendant la saison de croissance est à proscrire.

Le fongicide ORONDIS pénètre rapidement dans les tissus des végétaux et ne se délavera si le produit appliqué a le temps de sécher 30 minutes avant une pluie.

Le fongicide ORONDIS peut être appliqué avec l'équipement au sol indiqué dans un volume

d'eau suffisant pour assurer une couverture complète des plantes. Le volume minimal de bouillie pour une application par voie terrestre est de 110L/ha.

MODE D'EMPLOI

Sécurité pour les cultures (variétés/cultivars)

La sécurité de ce produit pour certaines cultures d'un même groupe de cultures ainsi que pour certaines variétés ou certains cultivars ou hybrides n'a pas été vérifiée. Il est en effet impossible d'évaluer la sécurité de toutes les applications du fongicide ORONDIS pour toutes les cultures d'un même groupe de cultures ou de toutes les variétés, de tous les cultivars ou de tous les hybrides de ces cultures, dans toutes les conditions environnementales et dans tous les contextes de croissance. Pour vérifier la sécurité de ce produit pour la culture, appliquer celui-ci selon les directives figurant sur l'étiquette sur une petite parcelle de la culture cible pour vérifier l'absence d'effet phytotoxique, en particulier lorsque le préposé à l'application n'a jamais effectué ce traitement.

Application avec pulvérisateur de grande culture : NE PAS appliquer pendant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle par rafales. NE PAS appliquer sous forme de gouttelettes de taille inférieure à celles correspondant à la classification « petite » de l'American Society of Agricultural and Biological Engineers (ASABE). La rampe doit être à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Application par voie aérienne : NE PAS appliquer durant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle par rafales. NE PAS appliquer quand la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à hauteur de vol à l'endroit traité. NE PAS appliquer avec des buses produisant des gouttelettes plus petites que celles correspondant à la classification moyenne de l'American Society of Agricultural and Biological Engineers (ASABE). Afin de réduire la dérive causée par les vortex aux extrémités des ailes ou du rotor, les buses **NE DOIVENT PAS** être réparties sur la rampe sur plus de 65 % de l'envergure de l'avion ou de l'hélicoptère. Appliquer dans au moins 45 litres d'eau à l'hectare.

Zones tampons :

L'utilisation des méthodes et des pulvérisateurs suivants **NE REQUIERT PAS** de zone tampon : pulvérisateur à main ou à dos, traitements localisés, pulvérisateur intercalaire avec écrans protecteurs, bassinage du sol et incorporation au sol.

Les zones tampons précisées dans le tableau suivant sont requises entre le point d'application directe et la limite la plus proche en aval des habitats d'eau douce vulnérables (tels que les lacs, les cours d'eau, les marécages, les étangs, les fondrières des Prairies, les marais, les réservoirs, les fossés et les milieux humides).

Méthode d'application		Culture	Zones tampons (en mètres) requises pour la protection :	
			des habitats d'eau douce d'une profondeur :	
			inférieure à 1 m	supérieure à 1 m
Pulvérisateur de grande culture		Toutes les plantes de grande culture sauf le ginseng	1	0
		Ginseng	2	0
Voie aérienne	Voilure fixe	Pommes de terre	1	0
	Voilure tournante		1	0

Pour les mélanges en réservoir, se référer aux étiquettes des autres produits et observer la plus grande (plus restrictive) zone tampon indiquée pour les produits impliqués dans le mélange et pulvériser les plus grosses gouttelettes (selon ASABE) indiquées sur les étiquettes de ces produits.

La zone tampon de ce produit peut être modifiée en fonction des conditions météorologiques et de la configuration de l'équipement de pulvérisation en accédant le calculateur de zone tampon sur le site Web de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire.

Mélanges en cuve

Dans certains cas, le mélange d'un produit antiparasitaire avec un autre produit antiparasitaire ou un engrais peut provoquer certains effets biologiques, notamment une réduction de l'efficacité du produit sur le ravageur ou un accroissement des dommages chez la culture hôte. Pour obtenir plus d'information avant d'effectuer des mélanges de pesticides ou d'engrais qui ne sont pas expressément recommandés sur la présente étiquette, l'utilisateur doit communiquer avec Syngenta Canada inc. au 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682). L'utilisateur assume le risque de pertes découlant de l'utilisation de mélanges en cuve qui ne figurent pas sur la présente étiquette ou qui ne sont pas expressément recommandés par Syngenta Canada inc.

Lorsqu'il est appliqué comme mélange en réservoir, lire et observer toutes les instructions sur l'étiquette, y compris les taux, l'équipement de protection individuelle, les restrictions et les précautions pour chaque produit utilisé dans le mélange en réservoir. Toujours utiliser conformément à les restrictions et les précautions figurant sur les étiquettes les plus sévères.

Le fongicide ORONDIS supprimera les maladies indiquées sauf indication contraire.

Ne pas appliquer dans les serres sauf indication ci-dessous.

LÉGUMES-FLEURS ET LÉGUMES POMMÉS DU GENRE BRASSICA – Sous-groupe de cultures 5A

SITE	MALADIE	TAUX de fongicide ORONDIS/ha	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
LÉGUMES-FLEURS ET LÉGUMES POMMÉS DU GENRE BRASSICA Brocoli Brocoli de Chine (gai lon) Choux de Bruxelles Chou pommé Chou chinois (pé-tsaï) Chou chinois (gai-choï) Chou-fleur Chou brocoli Chou-rave	Mildiou (<i>Peronospora parasitica</i>)	0,175 à 0,35 L/ha	Commencer les traitements avant le développement de la maladie et poursuivre selon un intervalle de 5 à 10 jours. Utiliser le taux le plus élevé et l'intervalle le plus court lorsque l'infestation est importante.

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS : légumes-fleurs et légumes pommés du genre *Brassica*

- NE PAS effectuer plus de deux applications consécutives de fongicide ORONDIS; ensuite, utiliser un fongicide ayant un mode d'action différent. Ne pas effectuer plus de 33 % du total des applications de fongicides foliaires avec le fongicide ORONDIS ni effectuer plus de quatre applications de produit par culture par année, en observant la limite qui est plus restrictive. Lorsque plusieurs cycles agricoles sont produits dans la même année, ne pas effectuer plus de six applications de fongicide ORONDIS par hectare par année.
- L'intervalle minimal entre les traitements est de 5 jours.
- Le taux saisonnier maximale est de 1,40 L/ha.
- Le délai minimal (DAAR) entre l'application et la récolte est de 0 jour.
- Pour toutes les maladies énumérées ci-devant, utiliser le taux le plus élevé si l'infestation est importante.

LÉGUMES-BULBES – groupe de cultures 3

SITE	MALADIE	TAUX de fongicide ORONDIS/ha	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
LÉGUMES-BULBES Ciboulette, feuilles fraîches; Ciboulette chinoise; feuilles fraîches; Ail, bulbe; Ail d'Orient, bulbe; Ail rocambole, bulbe; Kurrat; Ail penché; Poireau; Ail des bois; Oignon,, « Beltsville bunching »; Oignon, bulbe; Oignon de Chine bulbe; Oignon frais; Oignon vert; Ail chinois; Oignon, perle; Oignon patate bulbe; Rocambole, bulbilles; Ciboule, feuilles; Échalote, bulbe et feuilles fraîches; Cultivars, variétés, et /ou hybrides de ces derniers.	Mildiou (<i>Peronospora destructor</i>)	0,0875 à 0,35 L/ha	Commencer les traitements avant le développement de la maladie et poursuivre selon un intervalle de 5 à 10 jours. Utiliser le taux le plus élevé et l'intervalle le plus court lorsque l'infestation est importante.

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS : légumes-bulbes

- Ne pas effectuer plus de deux applications consécutives de fongicide ORONDIS; ensuite, utiliser un fongicide ayant un mode d'action différent. Ne pas effectuer plus de 33 % du total des applications de fongicides foliaires avec le fongicide ORONDIS ni effectuer plus de quatre applications de produit par culture par année, en observant la limite qui est plus restrictive. Lorsque plusieurs cycles agricoles sont produits dans la même année, ne pas effectuer plus de six applications de fongicide ORONDIS par année.
- Le taux saisonnier maximale est de 1,40 L/ha.
- Le délai minimal (DAAR) entre l'application et la récolte est de 0 jour.
- Pour toutes les maladies énumérées ci-devant, utiliser le taux le plus élevé si l'infestation est importante.

CUCURBITACÉES – groupe de cultures 9

SITE	MALADIE	TAUX de fongicide ORONDIS/ha	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
Cucurbitacées Courge cireuse Pastèque à confire; Concombre (de serre et de plein champ, foliaire seulement) Concombre des Antilles Gourde comestible (y compris la gourde hyotan, le giraumon, la gourde hechima et l'okra chinois) Momordique (<i>Momordica</i> spp., y compris la pomme de merveille, la margose amère et la margose à piquants) Melon véritable (y compris le cantaloup) Citrouille Courge d'été Courge d'hiver (y compris la courge musquée, la courge hubbard, la courge poivrée et la courge spaghetti) Pastèque	Mildiou (<i>Pseudoperonospora cubensis</i>)	0,0875 à 0,35 L/ha	Commencer les traitements avant le développement de la maladie et poursuivre selon un intervalle de 5 à 14 jours. Utiliser le taux le plus élevé et l'intervalle le plus court en cas de forte infestation ou pour les cultivars vulnérables.
	Brûlure phytophthoréenne – phase foliaire (<i>Phytophthora capsici</i>)	0,175 à 0,35 L/ha	Commencer les traitements avant le développement de la maladie et poursuivre selon un intervalle de 5 à 14 jours. Utiliser le taux le plus élevé et l'intervalle le plus court lorsque l'infestation est importante.
	Brûlure phytophthoréenne - traitement de sol (<i>Phytophthora capsici</i>)	0,7 à 2,8 L/ha	Appliquer sur les plants, dans le sillon, en goutte-à-goutte ou dans l'eau de transplantation. Voir le mode d'application dans le sol sur la présente étiquette.

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS : cucurbitacées

- Le délai minimal (DAAR) entre l'application et la récolte est de 0 jour pour tous les usages.
- Ne pas effectuer d'application foliaire de fongicide ORONDIS ou d'autres fongicides qui contiennent l'oxathiapiproline, après avoir appliqué le fongicide ORONDIS ou le fongicide OXTP 200SC dans le sol. Pour supprimer la maladie, effectuer des traitements de sol ou des traitements foliaires, mais pas les deux. Ne pas effectuer plus de quatre applications de produit par culture par année avec l'une ou l'autre méthode. Lorsque plusieurs cycles agricoles sont produits dans la même année, ne pas effectuer plus de six applications foliaires de fongicide ORONDIS par année.
- Les maximums annuels pour certains profils d'utilisation sont indiqués ci-après.

Applications foliaires

- Ne pas effectuer plus de deux applications consécutives de fongicide ORONDIS; ensuite, utiliser un fongicide ayant un mode d'action différent. Ne pas effectuer plus de 33 % du total des applications de fongicides foliaires avec le fongicide ORONDIS.
- Le taux saisonnier maximale en application foliaire est de 1,40 L/ha.
- Pour toutes les maladies énumérées ci-devant, utiliser le taux le plus élevé si l'infestation est importante.

Traitements de sol

- Ne pas effectuer plus de deux applications consécutives de fongicide ORONDIS; ensuite, utiliser un fongicide ayant un mode d'action différent. Ne pas effectuer plus de 33 % du total des applications de fongicides dans le sol avec le fongicide ORONDIS.

- L'intervalle minimal entre les traitements de sol est de sept jours.
- Le taux maximale saisonnier en traitement de sol est de 5,6 L/ha.
- Ne pas effectuer de traitement de sol dans les serres.

LÉGUMES-FEUILLES – groupe de cultures 4

SITE	MALADIE	TAUX de fongicide ORONDIS/ha	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
LÉGUMES-FEUILLES Amarante, feuilles Roquette Cerfeuil Chrysanthème à feuilles comestibles Chrysanthème des jardins Mâche Cresson alénois Cresson de terre Feuilles de pissenlit Oseille Endive Laitue (pommée et frisée) Arroche Feuilles de persil Pourpier Pourpier d'hiver Radicchio Épinards Baselle Tétragone (épinard de Nouvelle-Zélande) Bette à carde	Mildiou (<i>Peronospora</i> spp., <i>bremia</i> <i>latacae</i>)	0,175 à 0,35 L/ha	Commencer les traitements avant le développement de la maladie et poursuivre selon un intervalle de 5 à 14 jours. Utiliser le taux le plus élevé et l'intervalle le plus court lorsque l'infestation est importante.

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS : légumes-feuilles

- Ne pas effectuer plus de deux applications consécutives de fongicide ORONDIS; ensuite, utiliser un fongicide ayant un mode d'action différent. Ne pas effectuer plus de 33 % du total des applications de fongicides foliaires avec le fongicide ORONDIS ni effectuer plus de quatre applications de produit par culture par année, en observant la limite qui est plus restrictive. Lorsque plusieurs cycles agricoles sont produits dans la même année, ne pas effectuer plus de six applications de fongicide ORONDIS par année.
- Le taux saisonnier maximale est de 1,40 L/ha.
- Le délai minimal (DAAR) entre l'application et la récolte est de 0 jour.
- Pour toutes les maladies énumérées ci-devant, utiliser le taux le plus élevé si l'infestation est importante.

TOMATE, POIVRON, AUBERGINE

SITE	MALADIE	TAUX de fongicide ORONDIS/ha	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
Tomate (champ et en serre) Poivron (champ et en serre) Piment autre que poivron (champ et en serre) Aubergine (champ)	Mildiou (<i>Phytophthora infestans</i>)	0,175 à 0,35 L/ha	Commencer les traitements avant le développement de la maladie et poursuivre selon un intervalle de 5 à 14 jours. Utiliser le taux le plus élevé et l'intervalle le plus court lorsque l'infestation est importante.
	Brûlure phytophthoréenne – stade foliaire (<i>Phytophthora capsici</i>)	0,175 à 0,35 L/ha	Commencer les traitements avant le développement de la maladie et poursuivre selon un intervalle de 5 à 14 jours. Utiliser le taux le plus élevé et l'intervalle le plus court lorsque l'infestation est importante.
	Brûlure phytophthoréenne - stade au sol (<i>Phytophthora capsici</i>)	0,7 à 2,8 L/ha	Appliquer sur les plants, dans le sillon, en goutte-à-goutte ou dans l'eau de transplantation. Voir le mode d'application dans le sol sur la présente étiquette.

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS : Tomate, poivron, aubergine

- Le délai minimal (DAAR) entre l'application et la récolte est de 0 jour.
- Ne pas effectuer d'application foliaire de fongicide ORONDIS ou d'autres fongicides qui contiennent l'oxathiapiproline, après avoir appliqué le fongicide ORONDIS ou le fongicide OXTP 200SC dans le sol. Pour supprimer la maladie, effectuer des traitements de sol ou des traitements foliaires, mais pas les deux. Ne pas effectuer plus de quatre applications de produit par culture par année avec l'une ou l'autre méthode. Lorsque plusieurs cycles agricoles sont produits dans la même année, ne pas effectuer plus de six applications de fongicide ORONDIS par année.
- Les maximums annuels pour certains profils d'utilisation sont indiqués ci-après.

Applications foliaires

- Ne pas effectuer plus de deux applications consécutives de fongicide ORONDIS; ensuite, utiliser un fongicide ayant un mode d'action différent. Ne pas effectuer plus de 33 % du total des applications de fongicides foliaires avec le fongicide ORONDIS.
- Le taux saisonnier maximale en application foliaire est de 1,40 L/ha.
- Pour toutes les maladies énumérées ci-devant, utiliser le taux le plus élevé si l'infestation est importante.

Traitements de sol

- Ne pas effectuer plus de deux applications consécutives de fongicide ORONDIS; ensuite, utiliser un fongicide ayant un mode d'action différent. Ne pas effectuer plus de 33 % du total des applications de fongicides dans le sol avec le fongicide ORONDIS.
- La dose maximale saisonnière en traitement de sol est de 5,6 L/ha.
- Ne pas effectuer de traitement de sol dans les serres. Ne pas appliquer dans la solution hydroponique.

POMMES DE TERRE

SITE	MALADIE	TAUX de fongicide ORONDIS	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
Pommes de terre	Suppression du Mildiou (<i>Phytophthora infestans</i>)	0,12 à 0,35 L/ha	Commencer les traitements avant le développement de la maladie et poursuivre selon un intervalle de 7 à 14 jours. Utiliser le taux le plus élevé et l'intervalle le plus court lorsque l'infestation est importante. Appliquer par voie aérienne dans au moins 45 L de bouillie/ha ou par voie terrestre dans au moins 100 L de bouillie/ha.
	Répression de la pourriture rose (<i>Phytophthora erythroseptica</i>)	6,4 mL/100 m de rang	Appliquer une fois par pulvérisation dans le sillon dans au moins 40 L de bouillie/ha au moment du semis. Orienter la buse vers le sillon de façon à traiter une bande de 15 à 20 cm, juste avant le point où la semence est recouverte.

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS : Pomme de terre

- Ne pas effectuer plus de deux applications consécutives de fongicide ORONDIS; ensuite, utiliser un fongicide ayant un mode d'action différent. Ne pas effectuer plus de 33 % du total des applications de fongicides foliaires avec le fongicide ORONDIS ni effectuer plus de quatre applications de produit par culture par année, en observant la limite qui est plus restrictive. Lorsque plusieurs cycles agricoles sont produits dans la même année, ne pas effectuer plus de six applications de fongicide ORONDIS par année.
- Ne pas effectuer de traitements foliaires avec le fongicide ORONDIS ou un autre fongicide contenant de l'oxathiapiproline après avoir effectué un traitement de sol avec le fongicide ORONDIS. Pour supprimer la maladie, effectuer des traitements de sol ou des traitements foliaires, mais pas les deux. Ne pas effectuer plus de quatre applications de produit par culture par année. Lorsque plusieurs cycles de culture sont effectués dans une même année, ne pas effectuer plus de six applications foliaires de fongicide ORONDIS par année
- Le taux saisonnier maximale est de 1,40 L/ha.
- Le délai d'attente (DAAR) minimal entre une application foliaire et la récolte est de cinq jours pour les applications par voie aérienne et terrestre.
- Pour toutes les maladies énumérées ci-devant, utiliser le taux le plus élevé si l'infestation est importante.

TABAC

SITE	MALADIE	TAUX de fongicide ORONDIS/ha	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
Tabac	Moisissure bleue (<i>Peronospora tabacina</i>)	0,20 à 0,35 L/ha	Commencer les traitements avant le développement de la maladie et poursuivre selon un intervalle de 7 à 14 jours. Utiliser le taux le plus élevé et l'intervalle le plus court lorsque l'infestation est importante.

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS : tabac

- Ne pas effectuer plus de deux applications consécutives de fongicide ORONDIS; ensuite, utiliser un fongicide ayant un mode d'action différent. Ne pas effectuer plus de

33 % du total des applications de fongicides foliaires avec le fongicide ORONDIS ni effectuer plus de quatre applications de produit par culture par année, en observant la limite qui est plus restrictive. Lorsque plusieurs cycles agricoles sont produits dans la même année, ne pas effectuer plus de six applications de fongicide ORONDIS par année.

- Le taux saisonnier maximale est de 1,40 L/ha.
- Le délai minimal (DAAR) entre l'application et la récolte est de 0 jour.
- Pour toutes les maladies énumérées ci-devant, utiliser le taux le plus élevé si l'infestation est importante.

POIS VERTS

CULTURE	MALADIE	TAUX de fongicide ORONDIS/ha	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
Poisverts (<i>Pisum</i> spp., y compris le pois nain, le pois à gousse comestible, le pois mange-tout, le pois sugar snap, le petit pois anglais, le petit pois de jardin et le petit pois vert).	Mildiou du pois (<i>Peronospora viciae</i>)	0,175 à 0,35 L/ha	Débuter les applications avant le développement de la maladie et continuer à un intervalle de 7 à 14 jours. Utiliser le taux le plus élevé et l'intervalle le plus court lorsque la pression de la maladie est élevée.

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS: Sous-groupe de pois

- Ne pas effectuer plus de deux applications consécutives de fongicide ORONDIS; ensuite, utiliser un fongicide ayant un mode d'action différent. Ne pas effectuer plus de 33 % du total des applications de fongicides foliaires avec le fongicide ORONDIS ni effectuer plus de quatre applications de produit par culture par année, en observant la limite qui est plus restrictive. Lorsque plusieurs cycles agricoles sont produits dans la même année, ne pas effectuer plus de six applications de fongicide ORONDIS par année.
- Le taux saisonnier maximale est de 1,40 L/ha.
- Le délai minimal (DAAR) entre l'application et la récolte est de 0 jour.
- Pour toutes les maladies énumérées ci-devant, utiliser le taux le plus élevé si l'infestation est importante.

AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'UTILISER CE PRODUIT POUR LES USAGES SPÉCIAUX INDIQUÉS.

Le MODE D'EMPLOI de ce produit pour les usages spéciaux décrits ci-dessous a été rédigé par des personnes autres que Syngenta Canada inc. et est homologué par Santé Canada. Syngenta Canada inc. ne formule aucune allégation ni n'offre aucune garantie concernant l'efficacité du produit ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) lorsque ce produit est employé sur les cultures figurant ci-dessous. En foi de quoi l'acheteur et l'utilisateur assument tous les risques relatifs à l'efficacité du produit et à la tolérance des cultures, et ils acceptent de dégager Syngenta Canada inc. de toute responsabilité liée à des réclamations relatives à l'efficacité ou à la phytotoxicité du produit lorsque celui-ci est appliqué aux fins des usages décrits ci-dessous.

GINSENG (*Panax quinquefolius*)

SITE	MALADIE	TAUX de fongicide ORONDIS/ha	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
GINSENG (<i>Panax quinquefolius</i>)	Pourriture phytophthoréenne des racines (<i>Phytophthora cactorum</i>)	0,7 à 2,8 L/ha	Commencer les traitements foliaires avant le développement de la maladie et poursuivre selon un intervalle de 7 à 14 jours. Utiliser le taux le plus élevé et l'intervalle le plus court lorsque l'infestation est importante.

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS

- Ne pas effectuer plus de deux applications consécutives de fongicide ORONDIS; ensuite, utiliser un fongicide ayant un mode d'action différent. Ne pas effectuer plus de 33 % du total des applications de fongicides foliaires avec le fongicide ORONDIS.
- Ne pas effectuer plus de quatre applications par année.
- Le taux saisonnier maximale est de 5,6 L/ha.
- Le délai minimal (DAAR) entre l'application et la récolte est de 14 jours.
- Pour toutes les maladies énumérées ci-devant, utiliser le taux le plus élevé si l'infestation est importante.

SITE	MALADIES	DOSE de fongicide ORONDIS/ha	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
Asperge, laitue asperge, fenouil de Florence (feuilles fraîches et tige), chou-rave, figue de Barbarie, cultivars, variétés et hybrides de ces denrées	Pourriture des turions, des couronnes ou des racines <i>(Phytophthora spp.)</i> Pourriture phytophthoréenne <i>(Phytophthora spp.)</i> Flétrissure et pourriture brune <i>(Phytophthora spp.)</i> Piétin <i>(Phytophthora spp.)</i>	1,4 à 2,8 L/ha	Plants repiqués et bulbes : Appliquer par bassinage avant de planter. Voir les directives pour l'application au sol figurant sur la présente étiquette. Pour le repiquage de couronnes, appliquer par trempage des couronnes. Voir les directives pour l'application par trempage des couronnes figurant sur la présente étiquette. Préparer une solution pour le trempage des couronnes dans un contenant assez grand pour que les couronnes soient immergées entièrement. Enlever l'excès de sol ou de sable par rinçage avant de mettre les couronnes à tremper. Mettre les couronnes dans la solution fongicide et les laisser tremper pendant au moins 10 minutes. Agiter la solution afin que celle-ci reste en suspension. Après le trempage, retirer les couronnes de la solution, égoutter, puis planter les couronnes.
			Plantations établies : Appliquer directement sur le sol par bassinage en bande à raison d'au moins 200 L/ha. Ensuite, procéder à une irrigation par asperseur ou goutte-à-goutte dans les 24 heures afin de bien répartir le produit dans la zone d'enracinement. Au besoin, traiter de nouveau de 7 à 14 jours plus tard. Voir les directives pour l'application au sol figurant sur la présente étiquette.

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS

- Après deux applications consécutives de fongicide ORONDIS, passer à un fongicide ayant un mode d'action différent. Ne pas effectuer plus de 33 % du total des applications foliaires de fongicides avec le fongicide ORONDIS.
- Ne pas effectuer plus de deux (forte dose) ou quatre applications (faible dose) par année.
- La dose saisonnière maximale est de 5,6 L/ha.
- Le délai minimal (DAAR) entre l'application et la récolte est de 0 jour.
- Pour toutes les maladies énumérées ci-devant, utiliser la dose la plus forte si l'infestation est importante.

Sous-groupe de cultures 4-13B : Légumes-feuilles du genre *Brassica*

SITE	MALADIES	DOSE de fongicide ORONDIS/ha	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
Roquette, rapini, Brocoli chinois, moutarde d'Abyssinie, chou à grosses côtes Chou chinois, pak-choï, chou cavalier, cresson alénois, cresson de terre, chou à faucher, chou frisé, maca, mizuna, feuilles de moutarde (<i>Brassica juncea</i> ssp., y compris <i>B. juncea</i> ssp. <i>integrifolia</i> et <i>B. juncea</i> ssp. <i>tsatsai</i>), feuilles de radis, feuilles de colza, roquette sauvage, bourse-à-pasteur, feuilles de navet, cresson de fontaine Cultivars, variétés et/ou hybrides de ces denrées	Mildiou (<i>Peronospora parasitica</i>)	0,175 à 0,35 L/ha	Commencer les traitements avant le développement de la maladie et poursuivre selon un intervalle de 5 à 10 jours. Utiliser la dose la plus forte et l'intervalle le plus court lorsque l'infestation est importante. Appliquer dans au moins 100 L d'eau, en augmentant le volume de pulvérisation au besoin pour assurer une couverture complète du couvert végétal.

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS

- Après deux applications consécutives de fongicide ORONDIS, passer à un fongicide ayant un mode d'action différent. Ne pas effectuer plus de 33 % du total des applications foliaires de fongicides avec le fongicide ORONDIS.
- Ne pas effectuer plus de deux (forte dose) ou quatre applications (faible dose) par année.
- La dose saisonnière maximale est de 1,4 L/ha.
- Le délai minimal (DAAR) entre l'application et la récolte est de 0 jour.
- Pour toutes les maladies énumérées ci-devant, utiliser la dose la plus forte si l'infestation est importante.

Basilic, de champ et de serre (*Ocimum basilicum*)

SITE	MALADIES	DOSE de fongicide ORONDIS/ha	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
Basilic, de champ et de serre (<i>Ocimum basilicum</i>)	Mildiou (<i>Peronospora belbahrii</i>)	0,175 à 0,35 L/ha	Commencer les traitements avant le développement de la maladie et poursuivre selon un intervalle de 5 à 10 jours. Utiliser la dose la plus forte et l'intervalle le plus court lorsque l'infestation est importante. Appliquer dans au moins 100 L d'eau, en augmentant le volume de pulvérisation au besoin pour assurer une couverture complète du couvert végétal.

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS

- Après deux applications consécutives de fongicide ORONDIS, passer à un fongicide ayant un mode d'action différent. Ne pas effectuer plus de 33 % du total des applications foliaires de fongicides avec le fongicide ORONDIS.
- Ne pas effectuer plus de deux (forte dose) ou quatre applications (faible dose) par année.
- La dose saisonnière maximale est de 1,4 L/ha.
- Le délai minimal (DAAR) entre l'application et la récolte est de 0 jour.
- Pour toutes les maladies énumérées ci-devant, utiliser la dose la plus forte si l'infestation est importante.

Sous-groupe de cultures 13-07A : Mûres et framboises

SITE	MALADIES	DOSE de fongicide ORONDIS/ha	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
Mûre (<i>Rubus eubatus</i> , y compris les nombreux cultivars, variétés et/ou hybrides connus en anglais SOUS des noms tels que Andean blackberry, arctic blackberry, bingleberry, black satin berry, boysenberry, brombeere, California blackberry, Chesterberry, Cherokee blackberry, Cheyenne blackberry, common blackberry, coryberry, darrowberry, dewberry, Dirksen thornless berry, evergreen blackberry, Himalayaberry, hullberry, lavacaberry, loganberry, lowberry, Lucretiaberry, mammoth blackberry, marionberry, mora, mures deronce, nectarberry, Northern dewberry, olallieberry, Oregon evergreen berry, phenomenalberry, rangeberry, ravenberry, rossberry, Shawnee blackberry, Southern dewberry, tayberry, youngberry et zarzamora, mûre de Logan, framboises (noires, rouges et sauvages) et cultivars, variétés ou hybrides de ces cultures)	Pourriture des racines (<i>Phytophthora</i> spp.)	1,4 à 2,8 L/ha	Appliquer directement sur le sol par bassinage en bande à raison d'au moins 200 L/ha; traiter de nouveau de 7 à 14 jours plus tard. Ensuite, procéder à une irrigation par asperseur ou goutte-à-goutte dans les 24 heures afin de bien répartir le produit dans la zone d'enracinement. Voir les directives pour l'application au sol figurant sur la présente étiquette. Utiliser la dose la plus forte et l'intervalle le plus court lorsque l'infestation est importante. Effectuer de 1 à 2 applications à des intervalles de 7 à 14 jours au printemps et de 1 à 2 applications à des intervalles de 7 à 14 jours à l'automne.

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS

- Après deux applications consécutives de fongicide ORONDIS, passer à un fongicide ayant un mode d'action différent. Ne pas effectuer plus de 33 % du total des applications foliaires de fongicides avec le fongicide ORONDIS.
- Ne pas effectuer plus de quatre applications par année.
- La dose saisonnière maximale est de 5,6 L/ha.
- Le délai d'attente (DAAR) minimal entre l'application et la récolte est de 1 jour.
- Pour toutes les maladies énumérées ci-devant, utiliser la dose la plus forte si l'infestation est importante.

ROTATION DES CULTURES

Pour toutes les cultures de légumineuses sauf les pois verts, un intervalle de replantation de 180 jours est nécessaire.. Toutes les autres cultures peuvent être plantées immédiatement après la dernière application.

RENSEIGNEMENTS SUR L'APPLICATION**APPLICATION FOLIAIRE****Directives de mélange – produit utilisé seul**

1. Mettre entre le quart et la moitié de la quantité d'eau requise dans le réservoir du pulvérisateur (qui doit être propre).
2. Tout en agitant, verser la quantité requise de fongicide ORONDIS et poursuivre l'agitation jusqu'à ce que le produit soit complètement dispersé.
3. Continuer à remplir le réservoir en maintenant l'agitation.

Bien mélanger pour disperser le fongicide complètement; une fois le fongicide dispersé, maintenir l'agitation. Utiliser des agitateurs mécaniques ou hydrauliques; ne pas utiliser d'agitateur pneumatique.

NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR

Il importe d'utiliser de l'équipement d'application en bon état et propre. Immédiatement après le traitement, nettoyer l'équipement d'application pour réduire le risque de formation de dépôts qui, une fois durcis, pourraient être difficiles à enlever.

Purger l'équipement de pulvérisation. Bien rincer le pulvérisateur, la rampe et les buses à l'eau claire et vidanger les conduites. Nettoyer tout autre équipement connexe. Prendre toutes les précautions nécessaires pendant le nettoyage de l'équipement. Ne pas procéder au nettoyage de l'équipement près d'un puits, d'une source d'eau ou de végétaux que l'on désire conserver. Éliminer l'eau de rinçage conformément aux règlements locaux.

TRAITEMENTS DE SOL

Pour la répression ou la suppression des maladies transmises par le sol, tel que recommandé dans la présente étiquette, appliquer le fongicide ORONDIS de façon que la solution sature adéquatement la zone d'enracinement/de la couronne.

Pour traiter le sol, appliquer le fongicide ORONDIS avec un système goutte-à-goutte, un

système d'application à la transplantation (transplanteuses à roue à aube ou à débit continu), un système d'application à la surface en bande ou dirigée ou un système d'application dans le sillon. Si la méthode d'application ne permet pas au produit d'atteindre la zone d'enracinement/de la couronne, irriguer ou travailler le sol immédiatement après l'application pour que le produit antiparasitaire atteigne les zones visées.

Application dans l'eau de transplantation

Les plants à repiquer doivent être arrosés adéquatement avant la transplantation. S'assurer que le volume d'eau de transplantation soit suffisant pour bien mouiller la zone d'enracinement.

Utiliser un volume d'eau de transplantation de 125 à 250 ml/plant repiqué dans le sol sableux, et 175 à 250 ml d'eau de transplantation dans le sol silteux.

- Pour les transplanteuses à roue à aubes, utiliser la densité de peuplement pour déterminer la quantité par plant.

Application à la surface en bande ou dirigée

Appliquer en bandes de 10 à 30 cm (4 à 12 pouces) de largeur. Travailler le sol ou irriguer 1,25 à 2,5 cm (0,5 à 1 pouce) immédiatement après l'application pour que le fongicide ORONDIS atteigne la zone visée.

Application dans le plateau de transplantation

Appliquer en pulvérisation foliaire sur les plants à repiquer dans le plateau de transplantation dans les 24 à 48 heures précédant le repiquage. Arroser le feuillage immédiatement après la pulvérisation afin de transférer le produit dans le sol du plateau de transplantation, et ce, sans saturer le sol d'eau. Attendre 24 heures avant de transplanter.

Les plants repiqués reçoivent toute la dose/ha recommandée pour l'application dans le plateau de transplantation, laquelle dose est appliquée sous la forme de pulvérisation foliaire qui est ensuite transférée par délavage dans les cubes de transplantation. Les cubes de transplantation doivent être placés du côté sec au début de ce traitement.

Application par trempage des couronnes

Utiliser 40 litres de solution ou le volume nécessaire pour submerger complètement 100 couronnes. Pour déterminer la quantité de produit requise pour traiter 100 couronnes, calculer d'abord le nombre de plants à l'hectare selon l'espacement habituel entre les plants. Puis, utiliser la formule suivante : $100 \div \text{densité de plantation/ha} \times 2800 \text{ mL} = \text{quantité de produit requise pour traiter 100 couronnes dans 40 litres de solution}$.

CHIMIO-IRRIGATION

Les types suivants d'équipements d'irrigation peuvent être utilisés pour les applications de chimio-irrigation : système goutte-à-goutte ou à tubulure en bandes. Ne pas raccorder de système d'irrigation utilisé pour appliquer des pesticides à l'aqueduc public, à moins que les dispositifs de sécurité prescrits sur l'étiquette des pesticides soient en place. Ne pas appliquer ce produit avec aucun autre type de système d'irrigation.

Voir « Dispositifs de sécurité requis pour les systèmes de chimio-irrigation » à la fin de la section Chimio-irrigation.

DIRECTIVES RELATIVES À L'APPLICATION

GOUTTE-À-GOUTTE

Le fongicide ORONDIS doit être appliqué de façon qu'il atteigne la zone d'enracinement. Le fongicide ORONDIS doit se trouver dans la zone d'enracinement pour assurer une suppression efficace des agents pathogènes cibles. L'efficacité du fongicide ORONDIS est optimale lorsque celui-ci est appliqué là où se trouvent les racines ou à proximité de celles-ci; gérer l'irrigation afin que des concentrations importantes de fongicide ORONDIS demeurent dans la zone d'enracinement, où il est le plus efficace.

- 1 Ne commencer les traitements qu'après la levée de la culture dans le cas des semis directs.
- 2 Ne pas traiter si l'humidité du sol est inférieure au niveau requis pour assurer une croissance active des plantes.
- 3 Ce produit doit être appliqué uniformément dans la zone d'enracinement, faute de quoi son rendement pourrait être médiocre. Les gaines perforées ou les goutteurs doivent être situés à l'intérieur ou directement à côté de la zone d'enracinement. Le système goutte-à-goutte doit être conçu correctement, exempt de fuites et exploité de façon à assurer une application uniforme de l'eau dans tout le champ.
- 4 Dans la plupart des cas, ce produit doit être appliqué pendant le premier tiers du cycle d'irrigation, à partir du moment où la pression s'est établie dans le système.
- 5 La durée minimale d'injection correspond au temps qu'il faut à l'eau pour circuler depuis le point d'injection jusqu'au goutteur le plus éloigné dans la zone d'irrigation (temps de propagation). Si ce temps n'est pas connu, on peut le calculer en mesurant le temps requis par un colorant soluble pour aller du point injection jusqu'au goutteur le plus éloigné. Une durée d'injection plus longue améliorera l'uniformité de la couverture dans l'ensemble de la zone, mais il faut prévoir au moins une période équivalente de circulation d'eau pour purger le système et déplacer le produit dans le sol.
- 6 Le fongicide ORONDIS ne doit pas être appliqué lorsqu'un produit de nettoyage se trouve dans une ligne d'irrigation goutte-à-goutte, à défaut de quoi son efficacité peut être réduite.

Directives relatives à la chimio-irrigation

Préparation

Il est recommandé d'utiliser un réservoir à pesticides pour l'application du fongicide ORONDIS avec un système de chimio-irrigation goutte-à-goutte. Bien nettoyer le système d'injection et le réservoir afin d'éliminer tout résidu d'engrais et de produits chimiques en appliquant une procédure de nettoyage standard. Éliminer tous les résidus conformément aux règlements locaux. Dans un réservoir de mélange rempli entre le quart et la moitié d'eau et en faisant fonctionner l'agitateur, mettre la quantité requise de fongicide ORONDIS. Ensuite, mettre le reste de l'eau pour obtenir la quantité totale de bouillie requise pour l'application. Remarque : Toujours verser le fongicide ORONDIS dans de l'eau; le fongicide ORONDIS ne doit jamais être versé dans un réservoir ou dans tout autre type d'équipement de mélange qui ne contient pas d'eau. Continuer à agiter le mélange pendant toute l'application. Utiliser des agitateurs mécaniques ou hydrauliques; ne pas utiliser d'agitateur pneumatique.

Injection dans un système de chimio-irrigation

Injecter la quantité requise de fongicide ORONDIS dans le flux d'eau d'irrigation à l'aide d'une pompe d'injection volumétrique ou d'un injecteur à venturi. L'injection doit avoir lieu en un point dans le flux d'eau d'irrigation qui assurera un mélange parfait avec l'eau d'irrigation.

Uniformité de la distribution de l'eau

Le système d'irrigation utilisé pour appliquer le fongicide ORONDIS doit assurer une distribution uniforme de l'eau contenant le fongicide ORONDIS. Toute distribution non uniforme peut endommager la culture, réduire l'efficacité du traitement ou faire en sorte que des résidus de pesticides illégaux seront présent dans ou sur les cultures traitées. S'assurer que le système de chimio-irrigation goutte-à-goutte fonctionne correctement et distribue uniformément le traitement dans toute la culture. Communiquer avec le fabricant de l'équipement, le conseiller en agronomie local ou tout autre expert pour toute question concernant l'obtention d'une distribution uniforme du produit chimique.

Surveillance de la chimio-irrigation

Si cela est nécessaire, le système chimio-irrigation doit être arrêté et rajusté par une personne qui connaît bien le système et qui est responsable de son fonctionnement ou par une personne sous la supervision d'une personne responsable. Porter l'équipement de protection individuelle prescrit dans la section de l'étiquette traitant de l'EPI pour les opérateurs antiparasitaires et autres préposés à la manutention du produit pour ajuster ou réparer un système de chimio-irrigation contenant de l'eau traitée avec le fongicide ORONDIS.

Opération

Démarrer la pompe à eau et laisser le système atteindre la pression désirée avant de démarrer l'injecteur. Démarrer l'injecteur. Une fois l'application terminée, laisser le système d'irrigation et l'injecteur se purger complètement avant d'arrêter le système.

Nettoyage du système

Bien nettoyer le système d'injection et le réservoir afin d'éliminer tout résidu d'engrais et de produits chimiques en appliquant une procédure de nettoyage standard. Éliminer tous les résidus conformément aux règlements locaux. Consulter le manuel du propriétaire ou le détaillant d'équipement local pour connaître les procédures de nettoyage applicables au système d'injection.

DISPOSITIFS DE SÉCURITÉ REQUIS POUR LES SYSTÈMES DE CHIMIO-IRRIGATION

1. Le système doit être muni d'un clapet anti-retour, d'une soupape de dépression et d'un drain basse pression fonctionnels et bien situés sur le système d'irrigation afin d'éviter toute contamination de la source d'eau en cas de reflux.
2. La conduite d'injection des pesticides doit être munie d'un dispositif anti-retour fonctionnel à fermeture automatique rapide pour éviter tout retour de fluide vers la pompe d'injection.
3. La conduite d'injection des pesticides doit également être munie d'une électrovanne normalement fermée fonctionnelle située du côté admission de la pompe d'injection et reliée au dispositif d'interverrouillage du système pour éviter que le fluide retiré du réservoir d'alimentation ne s'écoule lorsque le système d'irrigation est arrêté de façon automatique ou manuelle.
4. Le système doit être muni de commandes d'interverrouillage fonctionnelles qui arrêtent automatiquement la pompe d'injection des pesticides lorsque le moteur de la pompe à eau cesse de fonctionner.
5. La pompe de la conduite d'irrigation ou à eau doit être munie d'un manostat fonctionnel qui arrête le moteur de la pompe à eau lorsque la pression de l'eau diminue jusqu'au point où la distribution des pesticides est compromise.
6. Les systèmes doivent être munis d'un appareil de dosage, comme une pompe volumétrique ou un injecteur à venturi, qui assure une injection uniforme du produit, qui est conçu en fonction du produit et qui est fait de matériaux compatibles avec celui-ci et

- qui peut être équipé d'un dispositif d'interverrouillage.
7. Les systèmes de chimio-irrigation raccordés aux aqueducs publics doivent être munis d'un dispositif anti-retour à réduction de pression ou l'équivalent fonctionnel installé sur la conduite d'eau en amont du point d'entrée des pesticides. Si l'on ne dispose pas d'un dispositif anti-retour, on peut alors mettre l'eau de l'aqueduc public dans un réservoir avant d'ajouter les pesticides. Il faut alors que l'extrémité de la conduite de remplissage soit à une distance du haut du réservoir ou du rebord de déversement du réservoir équivalant à au moins deux fois le diamètre intérieur de la conduite de remplissage.

NETTOYAGE DU RÉSERVOIR DE PULVÉRISATION

Il importe d'utiliser de l'équipement d'application en bon état et propre. Immédiatement après le traitement, nettoyer l'équipement d'application pour réduire le risque de formation de dépôts qui, une fois durcis, pourraient être difficiles à enlever.

Vidanger l'équipement d'application. Avec de l'eau claire, bien rincer et purger l'équipement d'application. Prendre toutes les précautions nécessaires pendant le nettoyage de l'équipement. Ne pas procéder au nettoyage de l'équipement près d'un puits, d'une source d'eau ou de végétaux que l'on désire conserver. Éliminer l'eau de rinçage conformément aux règlements locaux.

APPLICATION PAR VOIE AÉRIENNE

Appliquer uniquement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les doses et directives figurant sur l'étiquette. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

Appliquer uniquement lorsque les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Appliquer uniquement lorsque les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le *Guide national d'apprentissage - Application de pesticides par aéronef*, élaboré par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides, sont présentes.

Précautions relatives à l'opérateur antiparasitaire

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques prémélangés à l'aide d'un système en circuit fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'application.

Le personnel au sol de même que les préposés au mélange/chargement doivent porter des gants résistant aux produits chimiques, une chemise à manches longues et un pantalon long pendant le mélange/chargement du produit ainsi que pendant le nettoyage et l'entretien de l'équipement. Lorsque les précautions recommandées pour l'opérateur sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour les applications avec pulvérisateur terrestre, respecter les précautions les plus strictes.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire.

Les vêtements de protection, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Précautions relatives au produit

Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant au 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682). Pour obtenir des conseils techniques, communiquer le distributeur ou un conseiller agricole provincial. L'application de ce produit doit être effectuée conformément aux exigences suivantes.

Volume : Appliquer la dose recommandée dans au moins 45 litres d'eau à l'hectare.

Ne pas appliquer lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin ou d'un habitat terrestre (plantations brise-vent, etc.) ou aquatique vulnérable.

DIRECTIVES DE MÉLANGE

1. Mettre la moitié de la quantité d'eau requise dans le réservoir du pulvérisateur.
2. Faire démarrer l'agitateur, puis ajouter la quantité requise du fongicide ORONDIS dans le réservoir.
3. Poursuivre l'agitation et ajouter le reste de l'eau.
4. Commencer l'application de la solution lorsque le fongicide ORONDIS est complètement et uniformément dispersé dans l'eau.
5. Poursuivre l'agitation jusqu'à ce que tout le mélange soit appliqué.

Ne préparer que la quantité de mélange que l'on peut appliquer immédiatement. Laver à fond l'équipement de pulvérisation avant d'utiliser ce produit. Une agitation vigoureuse est requise pour assurer une dispersion appropriée du produit. Maintenir une agitation maximale pendant toute la durée de l'application. Ne pas laisser le mélange reposer dans le réservoir du pulvérisateur jusqu'au lendemain. Bien rincer l'équipement de pulvérisation après chaque emploi et appliquer les rinçures sur une surface déjà traitée.

LUTTE INTÉGRÉE

Syngenta Canada inc. recommande l'utilisation de programmes de lutte antiparasitaire intégrée (LAI) pour lutter contre les ravageurs.

Le fongicide ORONDIS peut être utilisé dans le cadre d'un programme de lutte intégrée qui peut comprendre des pratiques biologiques, culturales et génétiques visant à prévenir les dommages économiques causés par les ravageurs. L'application de ce produit doit reposer sur les principes et les pratiques de la lutte intégrée, y compris des inspections dans les champs ou d'autres méthodes de détection, l'identification appropriée des ravageurs, la surveillance des populations et le recours à des traitements lorsque les modèles de prévision des maladies atteignent les seuils d'intervention établis localement. Consulter le service de consultation provincial, des conseillers professionnels ou d'autres entités compétentes pour déterminer quelles sont les pratiques de gestion et de culture appropriées et quels sont les seuils d'intervention pour des cultures, des zones géographiques et des maladies précises.

GESTION DE LA RÉSISTANCE

Le fongicide ORONDIS contient la matière active oxathiapiproline qui est inscrite comme groupe 49 au Fungicide Resistance Action Committee (FRAC : comité d'action concernant la résistance aux fongicides). L'oxathiapiproline inhibe la protéine de liaison oxystérol (OSBP). Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants au fongicide ORONDIS. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut également exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux fongicides :

Dans la mesure du possible, alterner le fongicide ORONDIS ou d'autres fongicides qui contiennent l'oxathiapiproline, qui ont les groupes avec un mode d'action différent et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes.

Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des fongicides qui appartiennent à un groupe différent et qui sont efficaces contre les pathogènes ciblés. Ne pas mélanger le fongicide ORONDIS avec un fongicide qui a développé une résistance à la maladie ciblée.

Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les maladies qui privilégie les inspections sur le terrain, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui prévoit l'acquisition d'une résistance chez les plantes hôtes, les répercussions des conditions environnementales sur l'apparition des maladies, les seuils déclencheurs de maladie de même que l'intégration de pratiques culturales ou biologiques ou d'autres formes de lutte chimique.

Le cas échéant, utiliser des modèles de prévision des maladies afin d'appliquer les fongicides au moment propice.

Surveiller les populations fongiques traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance. Informer Syngenta Canada inc en présence d'une baisse possible de sensibilité au fongicide ORONDIS chez l'agent pathogène.

Lorsque la maladie continue de progresser après le traitement avec ce produit, ne pas augmenter la dose d'application. Cesser d'employer le produit et opter, si possible, pour un autre fongicide ayant un site d'action différent.

Ne pas faire plus de 2 applications séquentielles du fongicide ORONDIS avant d'alterner avec un fongicide avec un mode d'action différent.

Ne pas suivre les applications au sol de fongicide ORONDIS ou de fongicide OXTP 200SC avec les applications foliaires de fongicide ORONDIS ou avec les autres fongicides qui contiennent l'oxathiapiproline. Les méthodes d'applications différentes (foliaire et sol) ne doivent pas être combinées pour protéger une culture durant sa saison de croissance.

Ne pas utiliser le fongicide ORONDIS sur plus de 33 % du total des applications de fongicide par culture par saison.

Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un agent pathogène précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée.

Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec un représentant de l'entreprise à 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682) ou à www.syngenta.ca.

ORONDIS^{MC} est une marque de commerce d'une compagnie du groupe Syngenta.